

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 26 mars 2024 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 Décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexées au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 2.749.005 dinars et une somme distribuable négative de la période allant du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre 2024 de 11.686 dinars.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2024 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV BNA, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article.

Nous n'avons pas relevé des dépassements quant au respect de ces normes prudentielles.

Tunis, le 27 Janvier 2025

**Le commissaire aux comptes :
Samir Labidi**

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
ACTIF			
Portefeuille-titres	3.1	2 258 837	2 048 140
- Actions et droits rattachés		2 258 837	1 903 130
- Titres OPCVM		-	145 010
Placements monétaires et disponibilités		490 168	944 313
-Placements à terme	3.2	489 180	885 366
-Disponibilités		988	58 947
Débiteurs divers		-	-
<u>TOTAL ACTIF</u>		<u>2 749 005</u>	<u>2 992 453</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.3	9 823	10 392
Autres créditeurs divers	3.4	17 650	30 631
<u>TOTAL PASSIF</u>		<u>27 473</u>	<u>41 023</u>
ACTIF NET			
Capital		2 615 734	2 835 387
Capital en nominal	3.5	2 231 400	2 635 000
-Capital début de période		2 635 000	2 349 800
-Émission en nominal		510 200	558 700
-Rachat en nominal		(913 800)	(273 500)
Sommes non distribuables	3.6	384 334	200 387
Sommes distribuables		105 798	116 043
- Sommes distribuables de la période	3.7	105 778	116 036
-Sommes distribuables de l'exercice clos		(4)	-
-Report à nouveau		24	7
<u>ACTIF NET</u>		<u>2 721 532</u>	<u>2 951 430</u>
<u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u>		<u>2 749 005</u>	<u>2 992 453</u>

ETAT DE RESULTAT
AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du portefeuille-titres	4.1	-	150 560	-	133 675
- Dividendes des actions		-	150 560	-	133 675
- Revenus des titres OPCVM		-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	4.2	11 236	55 285	23 473	67 948
Total des revenus des placements		11 236	205 845	23 473	201 623
Charges de gestion des placements	4.3	(9 823)	(40 320)	(10 392)	(38 905)
Revenus nets des placements		1 413	165 525	13 081	162 718
Autres charges d'exploitation	4.4	(13 197)	(53 697)	(13 141)	(53 546)
Résultat d'exploitation	-	(11 784)	111 828	(60)	109 172
Régularisation du résultat d'exploitation		98	(6 050)	2 039	6 864
Sommes distribuables de la période		(11 686)	105 778	1 979	116 036
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(98)	6 050	(2 039)	(6 864)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		69 980	224 571	15 968	1 306
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		22 712	13 465	24 623	92 636
Frais de négociation de titres		(473)	(2 475)	(1 819)	(2 514)
Résultat non distribuable		92 219	235 561	38 772	91 428
Résultat net de la période		80 435	347 389	38 712	200 600

SICAV BNA
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars)

	Du 01/10/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/10/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	80 435	347 389	38 712	200 600
Résultat d'exploitation	(11 784)	111 828	(60)	109 172
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	69 980	224 571	15 968	1 306
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	22 712	13 465	24 623	92 636
Frais de négociation de titres	(473)	(2 475)	(1 819)	(2 514)
Distribution de dividendes	-	(116 019)	-	(76 204)
Transactions sur le capital	(1 243)	(461 268)	51 219	324 420
Souscriptions :	79 996	579 715	51 429	617 576
- Capital	67 000	510 200	46 500	558 700
- Régularisation des sommes non distribuables	9 694	61 802	2 890	52 012
- Régularisation des sommes distribuables	3 302	7 713	2 047	10 882
Rachats :	(81 239)	(1 040 983)	(210)	(293 156)
- Capital	(67 000)	(913 800)	(200)	(273 500)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 035)	(113 416)	(10)	(19 656)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 204)	(13 767)	(9)	(4 018)
Variation de l'actif net	79 192	(229 898)	89 931	448 816
Actif net				
En début de période	2 642 340	2 951 430	2 861 499	2 502 614
En fin de période	2 721 532	2 721 532	2 951 430	2 951 430
Nombre d'actions				
En début de période	22 314	26 350	25 887	23 498
En fin de période	22 314	22 314	26 350	26 350
Valeur liquidative				
En début de période	118,416	112,008	110,538	106,503
En fin de période	121,965	121,965	112,008	112,008
Taux de rendement	3,00%	12,82%	1,33%	8,21%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2024

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITALAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 Décembre 2024, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Code ISIN	Nombre De titres	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% de L'actif net	% du capital De l'émette ur
Actions cotées :			1 729 330	2 258 828	83,00%	
ARTES	TN0007300015	7 000	51 138	56 735	2,08%	0,018%
ATL	TN0004700100	50 000	142 359	211 850	7,78%	0,200%
ATTIJ BANK	TN0001600154	4 000	136 600	205 620	7,56%	0,010%
BIAT	TN0001800457	2 288	188 792	214 567	7,88%	0,006%
BNA	TN0003100609	10 000	102 409	81 710	3,00%	0,028%
CITYCARS	TN0007550015	5 000	59 300	63 010	2,32%	0,037%
DELICE HOLDING	TN0007670011	6 000	87 000	97 578	3,59%	0,023%
ONETECHHOLDIN G(AA)	TN0007530017	15 000	88 625	139 575	5,13%	0,028%
SAH	TN0007610017	10 000	84 893	101 170	3,72%	0,012%
SFBT	TN0001100254	6 333	52 983	73 792	2,71%	0,002%
SOTRAPIL	TN0006660013	15 000	204 576	225 210	8,28%	0,389%
SOTUMAG	TN0006580013	37 000	114 700	234 839	8,63%	0,308%
SOTUVER	TN0006560015	4 000	50 768	50 768	1,87%	0,017%
SPDIT	TN0001400704	10 000	82 500	119 360	4,39%	0,036%
STA	TNNGTFLC2986	9 000	156 028	189 009	6,94%	0,900%
TELNET HOLDING	TN0007440019	730	4 497	4 375	0,16%	0,007%
TPR	TN0007270010	30 000	122 162	189 660	6,97%	0,067%
Droits :			3	9	0,00%	-
- ABDA381/27	-	4	1	8	0,00%	-
- TRDA1/15	-	3	2	1	0,00%	-
Total en Dinars			1 729 333	2 258 837	83,00%	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2024	% de L'actif net
Compte Placement BNA	472 000	17 180	489 180	17,97%
Total en Dinars	472 000	17 180	489 180	17,97%

Les placements se détaillent comme suit :

Placement à terme	Échéance	Prix D'acquisition	Valeur au 31/12/2024
CPL LAC 100J 05 03 25 10.49%	05/03/2025	3 000	3 025
CPL LAC 300J 07 06 25 10.98%	07/06/2025	190 000	196 493
CPL LAC 300J 15 07 25 10.99%	15/07/2025	60 000	61 503
CPL LAC 300J 16 04 25 10.97%	16/04/2025	147 000	153 857
CPL LAC 300J 23 04 25 10.97%	23/04/2025	27 000	28 214
CPL LAC 300J 26 04 25 10.97%	26/04/2025	5 000	5 221
CPL LAC 300J 29 07 25 10.99%	29/07/2025	40 000	40 867
Total en Dinars		472 000	489 180

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 523	10 092
Dépositaire (BNA)	300	300
Total en Dinars	9 823	10 392

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Jetons de présence	121	76
Commissaire aux comptes	8 000	8 480
Conseil du Marché Financier (CMF)	234	245
Autres (*)	9 295	21 830
Total en Dinars	17 650	30 631

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Capital début de période :		
- Montant en nominal	2 635 000	2 349 800
-Nombre de titres	26 350	23 498
-Nombre d'actionnaires	119	120

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Souscriptions réalisées :		
-Montant en nominal	510 200	558 700
-Nombre de titres	5 102	5 587
-Nombre D'Actionnaires Entrant	4	1
Rachats effectués :		
-Montant en nominal	(913 800)	(273 500)
-Nombre de titres	(9 138)	(2 735)
-Nombre D'Actionnaires Sortants	(2)	(2)
Capital fin de période :		
-Montant en nominal	2 231 400	2 635 000
-Nombre de titres	22 314	26 350
-Nombre d'actionnaires	121	119

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Sommes non distribuables de la période	183 947	123 784
Résultat non distribuable de la période :	235 561	91 428
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	224 571	1 306
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	13 465	92 636
Frais de négociation de titres	(2 475)	(2 514)
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	61 802	52 012
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(113 416)	(19 656)
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	200 387	76 603
Total en Dinars	384 334	200 387

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE

	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Résultat d'exploitation	111 828	109 172
Régularisation lors des souscriptions d'actions	7 708	10 882
Régularisation lors des rachats d'actions	(13 758)	(4 018)
Total en Dinars	105 778	116 036

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Dividendes des actions	-	150 560	-	133 675
Revenus des titres OPCVM	-	-	-	-
Total en Dinars	-	150 560	-	133 675

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Revenus du compte placement à terme BNA	11 180	55 104	23 360	67 630
Revenus du compte bancaire BNA	56	181	113	318
Total en Dinars	11 236	55 285	23 473	67 948

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Rémunération du Gestionnaire	9 523	39 130	10 092	37 715
Rémunération du Dépositaire	300	1 190	300	1 190
Total en Dinars	9 823	40 320	10 392	38 905

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
Primes, indemnités et frais AGO	6 284	25 000	6 302	25 000
Jetons de présence	4 083	16 245	4 083	16 200
Redevance CMF	680	2 795	721	2 694
Honoraires du commissaire aux comptes	2 272	9 040	2 279	9 040
Autres (TCL et autres frais)	(123)	618	(244)	612
Total en Dinars	13 197	53 697	13 141	53 546

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société.

En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.